



Aperçu du plan de mise en œuvre de la conservation

pour le lieu prioritaire du Paysage
forestier de l'Île du Prince Édouard



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Canada

Nº de cat. : CW66-1585/4-2025F-PDF

ISBN : 978-0-660-75051-4

EC24037

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

Édifice Place Vincent Massey

351, boulevard Saint-Joseph

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Ligne sans frais : 1-800-668-6767

Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Photos de la page couverture : Moucherolle à côtés olive © John D Reynolds;

Forêt côtière © Karen Potter; Paysage forestier © Mitchell MacMillan;

Érables en automne © Julie-Lynn Zahavich.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par
la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2025

Also available in English

Table des matières

Reconnaissance des terres	1
Remerciements	1
Introduction	2
Lieu prioritaire du Paysage Forestier de l'Île-du-Prince-Édouard pour les espèces en péril.....	4
Énoncé de la vision	6
Cibles de conservation	6
Pressions	8
Conservation adaptée au climat	9
Analyse de la situation.....	10
Stratégies clés.....	11
Évaluation des progrès vers l'atteinte des résultats.....	17
Tableau de l'annexe 1. Espèces en péril désignées par le gouvernement fédéral constituant des cibles pour le lieu prioritaire du Paysage forestier de l'Î.-P.-É	18

Reconnaissance des terres

Nous reconnaissons que le lieu prioritaire du Paysage forestier de l'Île-du-Prince-Édouard se trouve sur le territoire mi'kmaq non cédé d'*Epekwitk*, qui est visé par les traités historiques de paix et d'amitié. Nous rendons hommage aux générations passées, présentes et futures du peuple autochtone mi'kmaq, qui occupe l'île depuis plus de 12 000 ans. Cette reconnaissance se veut un témoignage de notre respect envers les personnes qui protègent ces terres et ces eaux depuis des temps immémoriaux et envers celles qui continuent à les préserver. Nous réaffirmons ainsi notre engagement à apprendre et à travailler ensemble dans un esprit de réconciliation.

Remerciements

Nous remercions tous les membres de l'équipe principale du lieu prioritaire du Paysage forestier de l'Î.-P.-É. de leur contribution à cette initiative. Grâce à leurs efforts, beaucoup de travail a été accompli, ce qui donne lieu à des mesures de conservation qui profitent aux espèces en péril, mais également à d'autres espèces sauvages, comme les oiseaux migrateurs et les espèces importantes pour les peuples autochtones.

Membres de l'équipe principale du lieu prioritaire du Paysage forestier de l'Î.-P.-É.

Abegweit Conservation Society

Agence Parcs Canada

Centre de données sur la conservation du Canada atlantique

Canards Illimités

Conservation de la nature Canada

ECO-PEI – MacPhail Woods Ecological Forestry Project

Environnement et Changement climatique Canada – Service canadien de la faune

Island Nature Trust

Laboratoire sur le climat de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard

Lennox Island First Nation

Mi'kmaq Confederacy of PEI

Nature PEI

PEI Federation of Agriculture

PEI Invasive Species Council

PEI Watershed Alliance

Prince Edward Island Woodlot Owners Association

Province de l'Île-du-Prince-Édouard – Division des forêts, de la pêche et de la faune

Sustainable Forest Alliance

En plus des membres de l'équipe principale, de nombreux partenaires, membres des collectivités, propriétaires fonciers et experts en la matière ont réalisé des activités du projet ou y ont participé afin de progresser vers l'atteinte des objectifs du lieu prioritaire.

Merci à tous de votre participation!

1 Aperçu du plan de mise en œuvre de la conservation pour le lieu prioritaire du Paysage forestier de l'Île-du-Prince-Édouard

Introduction

L'approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada

La biodiversité du Canada est une pierre angulaire de notre mode de vie. L'intensification des répercussions de l'activité humaine sur la planète entraîne la perte d'une quantité croissante d'habitats et met en péril la survie de plus en plus d'espèces. Nous devons prendre des mesures novatrices pour veiller à la protection et au rétablissement des animaux, des plantes et des lieux qui nous sont chers. L'[Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada](#) (l'Approche pancanadienne) passe d'approches de conservation axées sur une seule espèce à des approches axées sur de multiples espèces et sur des écosystèmes. En centrant nos efforts dans des endroits particuliers présentant une grande biodiversité et de grandes concentrations d'espèces en péril, nous pouvons conserver des habitats qui profitent simultanément à de nombreuses espèces. Cela nous permet également de réunir des partenaires ayant des objectifs communs en vue de l'amélioration de la collaboration et de la coordination. Grâce à ce partenariat, nous travaillerons à assurer la protection et le rétablissement à long terme des espèces en péril.

Des principes importants guident le travail mené en collaboration dans le cadre de l'Approche pancanadienne :

- priorités communes et leadership partagé
- participation des Autochtones
- renforcement des décisions fondées sur des données probantes
- investissements harmonisés

Nous établissons les priorités à l'aide de critères définis, suivi de :

- la planification de l'intervention concertée
- l'investissement et la mise en œuvre des mesures
- le suivi et la publication des résultats

Voici les résultats et les avantages des mesures prises dans le cadre de l'Approche pancanadienne :

- amélioration des résultats en matière de conservation pour un plus grand nombre d'espèces en péril
- amélioration du rendement des investissements
- retombées positives accrues pour la biodiversité et les écosystèmes

Lieux prioritaires pour les espèces en péril

Dans le cadre de cette approche, 12 lieux prioritaires ont été sélectionnés au Canada. Ces lieux présentent une biodiversité importante et des concentrations élevées d'espèces

en péril et offrent des possibilités de faire progresser les mesures de conservation. Dans chaque lieu prioritaire, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent avec les peuples autochtones, les organisations et les partenaires pour élaborer des plans de mise en œuvre intégrée de la conservation.

Les lieux prioritaires ne sont pas tous aux mêmes étapes de la planification coopérative et de la mise en œuvre des mesures de conservation dans le cadre de l'Approche pancanadienne. Dans bon nombre de ces régions, d'importants travaux de conservation sont en cours depuis longtemps et, dans certaines d'entre elles, des approches collaboratives et une planification de la conservation étaient déjà en cours avant qu'elles ne soient choisies comme lieux prioritaires. D'autres lieux prioritaires constituent de nouvelles initiatives, et la mobilisation et la planification de la conservation y sont donc encore aux premiers stades. Tous ces lieux prioritaires s'appuient sur le travail existant en mettant en œuvre des actions de conservation coordonnées et multiparténaires dans ces lieux, mais il n'existe pas d'approche universelle de la planification collaborative dans ces lieux diversifiés. Pour en apprendre davantage au sujet de l'Initiative sur les lieux prioritaires et du travail entrepris par nos partenaires pour rétablir les espèces en péril dans ces lieux prioritaires, veuillez consulter notre [site Web interactif](#).

Planification de la mise en œuvre de la conservation dans le lieu prioritaire du Paysage forestier de l'Île-du-Prince-Édouard

Le présent document présente un aperçu du lieu prioritaire pour les espèces en péril du Paysage forestier de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.) et un résumé des activités de planification qui guident la mise en œuvre des travaux de conservation à cet endroit. Le document constitue un portrait ponctuel et sera mis à jour au fur et à mesure de la progression des travaux dans le lieu prioritaire. Vous trouverez de plus amples renseignements sur ce lieu prioritaire ici : [Lieu prioritaire du Paysage forestier de l'Î.-P.-É. pour les espèces en péril](#) (en anglais seulement).

Les renseignements contenus dans des documents de planification existants ont été utilisés pour orienter la rédaction du présent document, qui adopte une approche écosystémique plus vaste. Ce document ne remplace pas les plans d'action ou plans de gestion prévus par *Loi sur les espèces en péril*.

Les mesures de conservation dans les lieux prioritaires sont financées au moyen de contributions du Fonds de la nature du Canada ainsi que par l'entremise de multiples partenaires du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, des administrations municipales et d'organisations non gouvernementales, et d'autres partenaires. Toutes les stratégies susceptibles de favoriser la conservation des espèces en péril dans le lieu prioritaire du Paysage forestier de l'Î.-P.-É. sont intégrées au processus de planification concertée. Toutefois, la mise en œuvre des stratégies est assujettie aux crédits, aux priorités et aux contraintes budgétaires des autorités responsables et organisations participantes.

Une équipe principale a été mise sur pied pour le lieu prioritaire du Paysage forestier de l'Î.-P.-É.; les membres de cette équipe proviennent d'organisations autochtones, des gouvernements fédéral et provincial, d'établissements universitaires et d'organisations non gouvernementales. L'équipe participe à la création de la vision, à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation de l'initiative et travaille avec de nombreux partenaires, détenteurs du savoir et personnes intéressées à l'élaboration et à la prise de mesures dans le lieu prioritaire.

L'équipe principale s'efforce d'utiliser les Normes ouvertes pour la pratique de la conservation comme cadre pour la planification de mesures concertées. Cet outil reconnu à l'échelle internationale permet aux équipes de conservation de fournir une approche claire et systématique de la conception, de la gestion, de la mise en œuvre, du suivi et de l'adaptation des activités de conservation. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web à l'adresse conservationstandards.org.

Lieu prioritaire du Paysage Forestier de l'Île-du-Prince-Édouard pour les espèces en péril

L'Île-du-Prince-Édouard fait partie de la région de la forêt wabanaki-acadienne du Canada. À l'origine, avant l'arrivée des Européens, la majeure partie de la forêt wabanaki-acadienne de l'île était composée d'un mélange d'espèces, dont un pourcentage élevé d'espèces tolérantes à l'ombre. Ce type de forêt présente une riche biodiversité, car de nombreuses espèces végétales et animales y atteignent la limite nord ou sud de leur aire de répartition naturelle. Les forêts de l'Î.-P.-É. renferment un vaste éventail d'espèces, y compris des centaines d'espèces rares de plantes, d'oiseaux, de mammifères, d'insectes et de lichens. Selon l'inventaire forestier de 2020 de la province de l'Île-du-Prince-Édouard, environ 43 % de la superficie totale de l'île sont boisés, et environ 2 % sont des zones humides boisées; par rapport à 2010, cela représente une diminution globale de 0,8 % attribuable aux différentes pressions exercées sur le paysage forestier.

Les partenaires à l'Île-du-Prince-Édouard travaillent à l'atteinte d'objectifs en matière de conservation des bassins versants, de l'habitat forestier et des espèces depuis de nombreuses années. Compte tenu de sa grande biodiversité, des partenaires de conservation solides et des besoins en matière de conservation, le paysage forestier de l'Î.-P.-É. était bien placé pour être désigné comme l'un des 12 lieux prioritaires pour les espèces en péril au Canada dans le cadre de l'Approche canadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada.

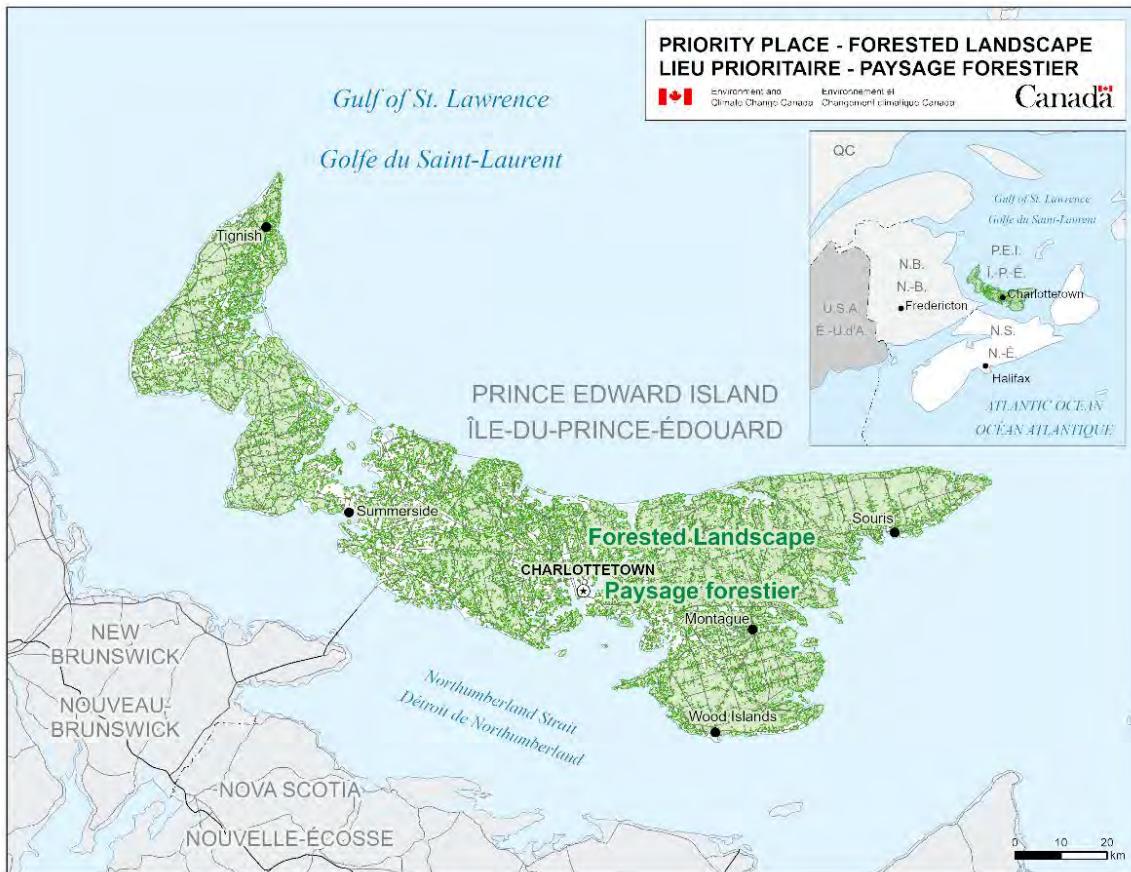
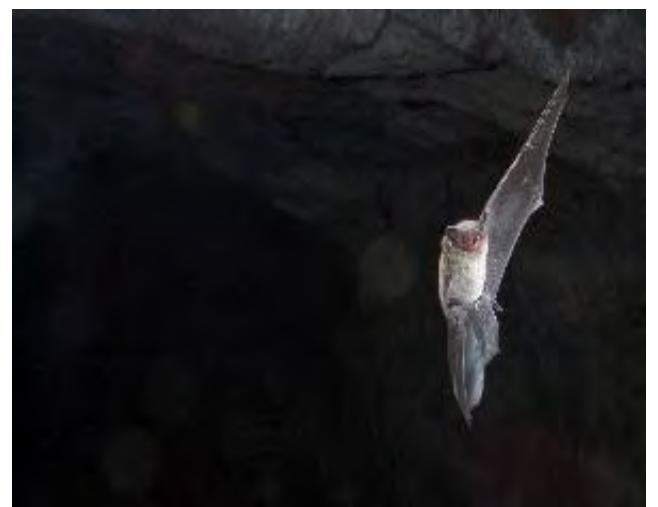


Figure 1. Carte du lieu prioritaire du Paysage forestier de l'Î.-P.-É. (les zones vertes indiquent les régions boisées réparties dans toute la province).

l'Î.-P.-É. se situe à l'intérieur du territoire traditionnel Mi'kmaq, assujetti aux traités historiques de paix et d'amitié (1760-61). Il y a deux Premières nations Mi'kmaq sur l'Î.-P.-É. : la Première nation de Lennox Island et la Première nation Abegweit.

Les paysages forestiers de l'Île-du-Prince-Édouard servent d'habitat à 13 espèces terrestres en péril évaluées par le COSEpac (voir l'annexe A) et à plus de 300 espèces hautement prioritaires à l'échelle provinciale, ce qui en fait l'un des habitats les plus riches en espèces sur l'île. En outre, les forêts fournissent de nombreux services écosystémiques comme la séquestration de carbone, la purification de l'eau et le contrôle de l'érosion.



La petite chauve-souris brune, inscrite comme espèce en voie de disparition au titre de la LEP. Source : M. Brock Fenton.

Sur les 52 espèces d'oiseaux prioritaires visées par la [Stratégie de conservation des oiseaux pour l'Île du Prince-Édouard](#), 21 se rencontrent dans les paysages forestiers. En décembre 2023, environ 4,7 % de la superficie terrestre de l'Î.-P.-É. était protégée par la loi ou par d'autres mesures de conservation efficaces. Le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard et le refuge d'oiseaux migrateurs du Lac-Black Pond se trouvent également dans ce lieu prioritaire.

Énoncé de la vision

En 2020, l'équipe principale a élaboré l'énoncé de vision suivant qui décrit l'état souhaité ou la condition définitive qu'elle s'efforce d'atteindre pour le lieu prioritaire du Paysage forestier de l'Î.-P.-É. :

Les espèces en péril prospèrent dans des paysages forestiers diversifiés et interreliés qui sont conservés et protégés par les insulaires.

Cibles de conservation

Les cibles de conservation sont les éléments de la biodiversité (espèces, habitats ou systèmes écologiques) qu'une équipe de projet tente de conserver et de restaurer. Elles sont sélectionnées de manière à représenter l'ensemble de la biodiversité dans le champ d'application du projet. Les travaux dans ce lieu prioritaire sont axés sur 4 cibles de conservation des écosystèmes :



Zones humides boisées



Forêts riveraines



Hautes terres boisées



Forêts côtières/ krummholz

Crédits photo: Julie-Lynn Zahavich.

Les **cibles imbriquées** sont des éléments ou des composantes des cibles de conservation qui sont particulièrement importants pour le projet. Elles cohabitent dans le paysage, nécessitent des processus écologiques semblables à ceux de la cible et sont exposées à des menaces semblables à celles pesant sur la cible. Par conséquent, elles nécessitent des stratégies de conservation similaires.

Voici les cibles imbriquées pour le lieu prioritaire du Paysage forestier de l'Î.-P.-É. :

- Espèces inscrites sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement fédéral (annexe A)
- Espèces en péril évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) (annexe A)
- Espèces visées par la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*
- Plus de 300 espèces hautement prioritaires à l'échelle provinciale
- Espèces importantes sur le plan culturel
- Autres éléments rares, uniques ou menacés de la biodiversité

Afin de comprendre les liens importants entre les cibles de conservation et le bien-être humain dans le paysage forestier de l'Î.-P.-É., nous avons déterminé les services écosystémiques qu'il procure et ses bénéfices pour le bien-être humain (figure 2).

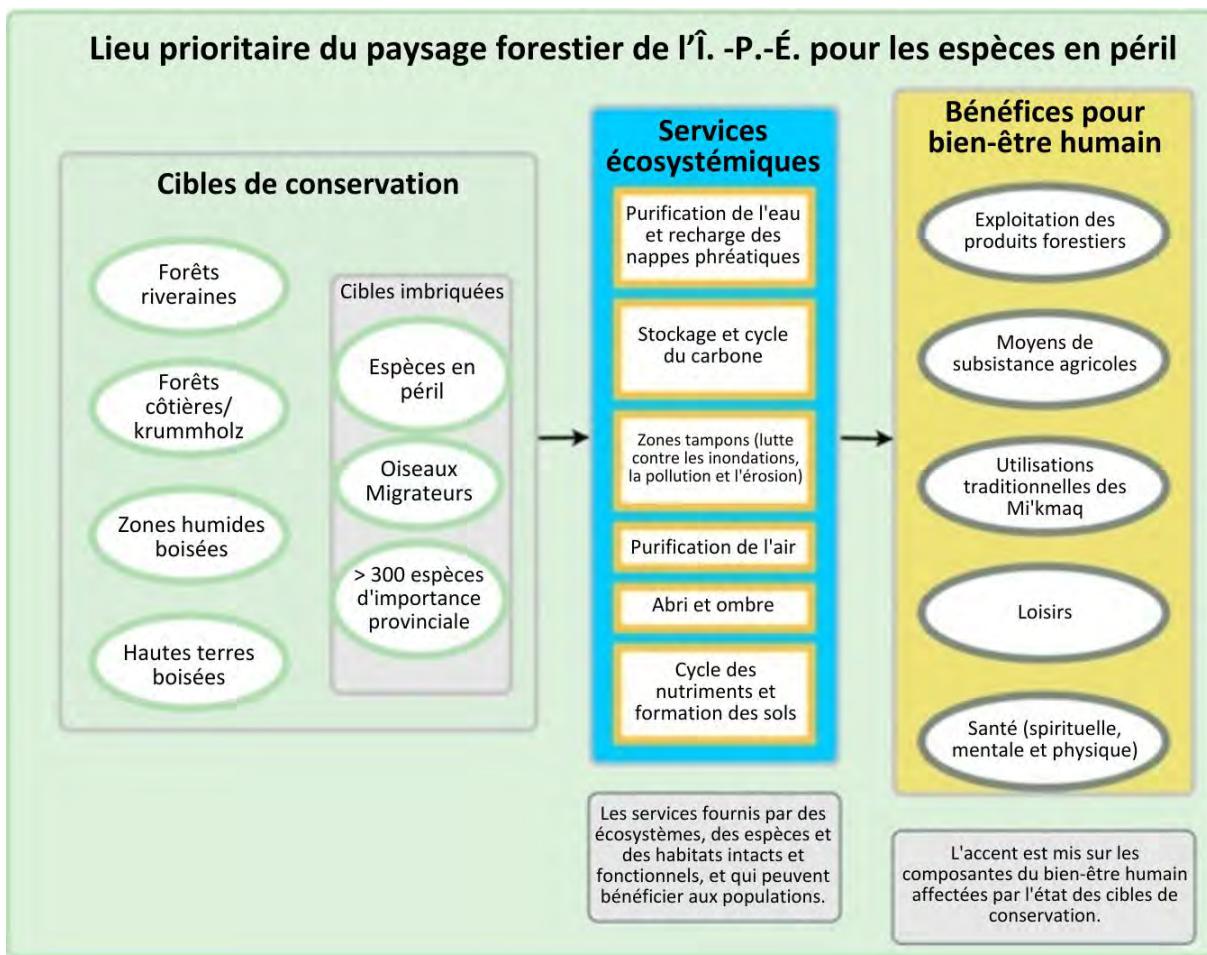


Figure 2. Aperçu du cadre du lieu prioritaire du Paysage forestier de l'Île-du-Prince Édouard, qui comprend les cibles de conservation, les services écosystémiques et les bénéfices pour le bien-être humain.

Pressions

La conservation doit se faire face à une grande variété de pressions, parfois appelées menaces. Un défi commun pour les praticiens de la conservation consiste à décider des pressions à aborder. Ces décisions sont souvent prises en appliquant un ensemble de critères objectifs d'évaluation ou de classement des pressions de façon à ce que les mesures puissent être prises là où elles sont le plus nécessaires. Les pressions directes exercées sur les cibles de conservation dans le lieu prioritaire du Paysage forestier de l'Î.-P.-É. ont été déterminées et évaluées en fonction de leur portée ou étendue, de la gravité de leur impact, et de la mesure dans laquelle leurs effets sont réversibles (Open Standards for the Practice of Conservation 4.0, 2020). Cette évaluation a permis d'attribuer une cote aux pressions ou menaces à l'échelle de l'écosystème au sein de la portée du lieu prioritaire; il est donc possible que les résultats diffèrent de ceux des évaluations des menaces propres à une espèce qui figurent dans d'autres documents

(p. ex. les rapports de situation du COSEPAC ou les programmes de rétablissement au titre de la LEP). Douze pressions ont pu être cernées, et à la suite de l'application des critères d'évaluation en la matière, les cinq pressions suivantes ont été retenues comme constituant la plus grande priorité, avec une cote « moyen ». Dans la mesure du possible, nous avons utilisé une norme de classification des pressions reconnue à l'échelle internationale (Union internationale pour la conservation de la nature – Partenariat pour les mesures de conservation [UICN-CMP]); certains noms de pressions ont toutefois été modifiés de façon à mieux correspondre aux pressions présentes dans le paysage forestier de l'Î.-P.-É. (tableau 1).

Tableau 1. Pressions évaluées comme ayant une cote de moyen dans le lieu prioritaire du Paysage forestier de l'Île-du-Prince-Édouard : Exploitation forestière et récolte du bois incompatibles; Cultures annuelles et pérennes de produits non ligneux (en particulier la conversion des forêts due à l'expansion de l'agriculture); Plantes et animaux exotiques envahissants; Développement résidentiel, incluant routes et corridors de service.

Menaces/pressions	Icone	Cote
Exploitation forestière et récolte du bois incompatibles		Moyen
Plantes et animaux exotiques envahissants		Moyen
Développement résidentiel		Moyen
Corridors linéaires (Routes et corridors de services)		Moyen
Conversion des forêts due à l'expansion de l'agriculture		Moyen

Conservation adaptée au climat

Le changement climatique constitue une autre pression importante pour la biodiversité et les espèces en péril dans les lieux prioritaires. Les effets actuels et prévus du changement climatique ajoutent plusieurs facteurs de stress aux cibles de conservation, notamment le déplacement et le changement des saisons, les phénomènes météorologiques violents, le déplacement des espèces et des écosystèmes, ainsi que

l'exacerbation potentielle d'autres pressions et la création de nouvelles pressions. Au lieu de traiter le changement climatique comme une pression directe, le lieu prioritaire s'efforce d'intégrer le changement climatique à tous les stades de la planification de la conservation et de la gestion adaptative. De nombreuses organisations de conservation commencent à adopter cette approche de « conservation intelligente face au climat ». Il s'agit notamment d'utiliser la planification de scénarios climatiques pour examiner les effets potentiels du changement climatique sur les écosystèmes et les espèces, d'anticiper et de gérer le changement, de s'adapter à l'ajustement des stratégies et des objectifs et d'intégrer l'adaptation au climat dans les actions de conservation.

Analyse de la situation

Une analyse de situation aide à avoir une compréhension commune du contexte du projet en décrivant les relations entre le milieu biologique et les systèmes sociaux, économiques, politiques et institutionnels. En comprenant ce contexte, l'équipe est davantage en mesure de sélectionner des stratégies qui permettront d'atteindre ses buts et objectifs. Le diagramme suivant est un outil qui aide à visualiser l'analyse de situation de haut niveau pour le lieu prioritaire en indiquant certains des facteurs contribuants qui déterminent les pressions et nuisent aux cibles de conservation (figure 3). Ce diagramme sera mis à jour et révisé par l'équipe principale de façon continue.

Lieu prioritaire du paysage forestier de l'Î.-P.-É. pour les espèces en péril

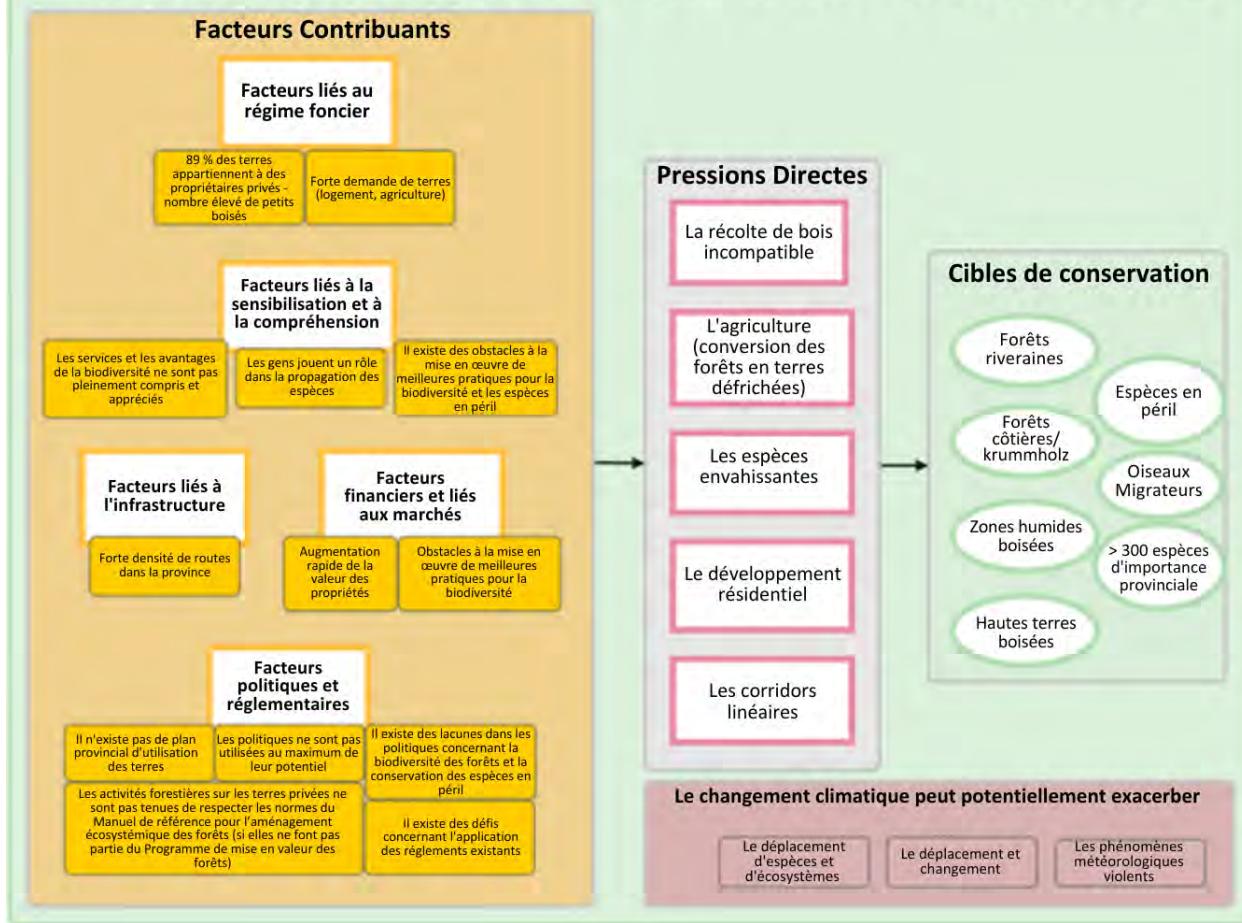


Figure 3. Modèle contextuel de haut niveau pour le lieu prioritaire du Paysage forestier de l'Île-du-Prince-Édouard.

Stratégies clés

Afin de faire des progrès dans la conservation des cibles et des cibles imbriquées, nous avons défini des stratégies de haut niveau pour le lieu prioritaire et en avons établi l'ordre de priorité (tableau 2). Chacune de ces stratégies peut comporter plusieurs activités qui abordent une ou plusieurs pressions et/ou cibles. Plusieurs des stratégies contribuent au progrès de la mise en œuvre des approches de rétablissement des espèces en péril. Ces stratégies ne seront peut-être pas toutes mises en œuvre sous forme de projets dans le lieu prioritaire, et certaines sont peut-être en cours ou menées dans le cadre d'autres initiatives. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Partenariat pour les mesures de conservation (CMP) ont produit un ensemble de catégories normalisées de mesures de conservation. La capacité à résumer clairement

l'information et à apprendre d'un projet à l'autre se trouve renforcée par l'utilisation de ces termes communs pour décrire les défis et les solutions en matière de conservation.

Tableau 2. Stratégies définies à ce jour pour le lieu prioritaire du Paysage forestier de l'Î.-P.-É.

Catégorie de mesures du CMP	Sous-catégorie de mesures du CMP	Stratégie
1. Gestion des milieux terrestres ou aquatiques	1.1 Intendance de sites ou de territoires (amélioration de l'habitat)	<p>Améliorer la viabilité et réduire les facteurs de stress pour les cibles forestières.</p> <p>Éliminer les espèces envahissantes et/ou gérer leur propagation et les surveiller dans les écosystèmes/habitats forestiers hautement prioritaires pour les espèces en péril.</p>
	1.2 Reconstitution ou création d'écosystèmes et de processus naturels (restauration de l'habitat)	<p>Améliorer la qualité et la connectivité des forêts de l'Î.-P.-É.</p> <p>Travailler avec les propriétaires fonciers privés intéressés à la restauration de terres (p. ex., terres agricoles et plantations abandonnées) en forêt wabanaki-acadienne.</p>
2. Gestion des espèces	2.1 Intendance des espèces	Mettre en œuvre des mesures et des stratégies de rétablissement prioritaires pour les espèces en péril, en donnant la priorité aux mesures qui bénéficient à plusieurs espèces.
		Travailler en collaboration avec les propriétaires fonciers/offrir des services pour la mise en œuvre des pratiques exemplaires en matière d'espèces en péril sur les terres privées.
		Déterminer et mettre en œuvre des mesures de conservation du frêne noir sur l'Île-du-Prince-Édouard.
3. Sensibilisation	3.1 Sensibilisation et communications	Promouvoir la sensibilisation et/ou les émotions souhaitées ainsi que le changement de comportement en fournissant des renseignements sur la valeur des écosystèmes (p. ex., biodiversité, services écosystémiques) à des publics cibles comme les agriculteurs.
		Réaliser des activités de sensibilisation et d'éducation visant à promouvoir les pratiques exemplaires en matière d'écosystèmes, d'espèces en péril et de biodiversité sur les terres privées.

Catégorie de mesures du CMP	Sous-catégorie de mesures du CMP	Stratégie
		<p>Mettre en œuvre un programme de sensibilisation destiné aux propriétaires de terres ayant des forêts prioritaires (p. ex., forêts renfermant des habitats essentiels et/ou des occurrences d'espèces en péril, forêts à grande biodiversité; grandes parcelles de forêt).</p>
		<p>Participer à des activités éducatives ciblées pour s'attaquer aux principales pressions (p. ex., campagnes en faveur du changement de comportement quant aux espèces envahissantes).</p>
		<p>Accroître la connaissance et la compréhension des valeurs autochtones liées au paysage forestier de l'Î.-P.-É. au sein de l'équipe principale, et les intégrer à la planification et à la mise en œuvre de la conservation.</p> <p>Encourager l'apprentissage continu de la culture, de l'histoire et des communautés mi'kmaq.</p>
		<p>Reconnaître et célébrer les propriétaires de boisés qui mettent en œuvre des pratiques visant à conserver les espèces en péril et la biodiversité et/ou à restaurer et à conserver la forêt.</p>
4. Application de la loi et poursuites judiciaires	4.1 Détection d'actes illégaux	<p>Donner la priorité à l'application de la loi pour lutter contre les comportements nuisibles (p. ex. la perturbation des espèces en péril).</p>
		<p>Améliorer la sensibilisation/promotion de la conformité et l'application des lois en vigueur.</p>
5. Incitatifs de revenus économiques et moraux	5.2 Meilleurs produits et meilleures pratiques de gestion	<p>Élaborer et maintenir un système de détection précoce et d'intervention rapide (DPIR) pour les espèces envahissantes.</p>
		<p>Établir des partenariats stratégiques pour réduire la propagation des espèces envahissantes.</p>
		<p>Élaborer, promouvoir et offrir de meilleurs produits et de meilleures pratiques et/ou éliminer les obstacles à leur adoption.</p>
		<p>Mettre à jour les renseignements sur les espèces en péril, les oiseaux migrateurs et la biodiversité dans les ressources provinciales</p>

Catégorie de mesures du CMP	Sous-catégorie de mesures du CMP	Stratégie	
		(p. ex., <i>Ecosystem-based Forest Management Standards Manual</i> et <i>Prince Edward Island Forest Wildlife Manual</i>).	
	5.3 Mesures incitatives fondées sur le marché	Comprendre comment le marché du carbone peut soutenir la conservation des forêts et intégrer des considérations relatives à la biodiversité dans les programmes, dans la mesure du possible.	
	5.4 Mesures incitatives économiques directes	Offrir et/ou renforcer les mesures incitant les propriétaires fonciers à conserver et à restaurer les forêts au profit des espèces en péril et de la biodiversité.	
		Promouvoir l'inscription aux programmes forestiers provinciaux (p. ex. le programme FEP [Forest Enhancement Program], le programme 2 milliards d'arbres).	
		Financer davantage le programme FEP de l'Î.-P.-É. en vue d'accroître la capacité de réaliser des plans d'aménagement forestier et des traitements axés sur la restauration.	
		Accroître les mesures incitatives à la conservation/restauration des forêts riveraines et côtières.	
6. Désignation et planification de la conservation	6.1 Désignation et/ou acquisition d'aires protégées	Donner la priorité aux forêts importantes sur le plan écologique pour la protection des terres et d'autres options de conservation.	
			Protéger légalement et de façon permanente les forêts qui abritent des espèces en péril et qui présentent une grande biodiversité.
	6.3 Désignation, zonage et usage des milieux terrestres et aquatiques		Favoriser un aménagement du territoire qui intègre la conservation de l'habitat forestier, des espèces en péril et de la biodiversité ainsi que des considérations relatives aux changements climatiques.
			Appuyer la prise en compte de la conservation dans le futur plan provincial d'aménagement du territoire dans les secteurs non constitués en municipalités.
6.4 Planification de la conservation		Élaborer un plan de mise en œuvre de la conservation dans le lieu prioritaire du Paysage	

Catégorie de mesures du CMP	Sous-catégorie de mesures du CMP	Stratégie
		forestier de l'Î.-P.-É. avec la participation de l'équipe principale et des partenaires.
7. Cadres législatif et règlementaire	7.1 Lois, règlements et normes	Examiner les lois, règlements et processus existants (provinciaux et municipaux) en vue d'y intégrer la conservation des forêts (p. ex., règlements sur le lotissement, processus de demande de changement d'affectation des terres).
		Renforcer la protection des zones humides boisées.
	7.2 Politiques et directives	Soutenir les municipalités et les groupes de gestion des bassins versants et collaborer avec eux pour échanger des renseignements sur les zones importantes sur le plan écologique et examiner les possibilités de renforcer les plans officiels et les règlements municipaux au profit des espèces en péril et de la biodiversité.
		Synthétiser l'information destinée aux agents de permis, aux décideurs et aux planificateurs de l'utilisation des terres et leur fournir des conseils pour soutenir la prise de décisions.
		Élaborer des politiques et des lignes directrices (provinciales et municipales), ou modifier les politiques et lignes directrices existantes ou influer sur elles, en vue d'améliorer la conservation des forêts.
		Améliorer les politiques, les lois et l'application de la loi pour mieux lutter contre les espèces envahissantes.
8. Recherche et surveillance	8.1 Recherche fondamentale et suivi de statut	Collecter des données et mener des recherches pour combler les principales lacunes dans les connaissances et communiquer les leçons apprises.
		Accroître les connaissances sur l'occurrence et la répartition des espèces en péril et sur les milieux auxquels elles sont associées dans le paysage forestier pour orienter les mesures de conservation.
		Accroître les connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques associés aux cibles forestières (p. ex., forêts

Catégorie de mesures du CMP	Sous-catégorie de mesures du CMP	Stratégie
		<p>côtières/krummholz) pour orienter les mesures de conservation.</p> <p>Soutenir la science citoyenne et les relevés (p. ex., détection précoce de la propagation des espèces envahissantes).</p> <p>Intégrer les scénarios climatiques à la planification de la conservation et aux mesures de conservation (mesures « adaptées au climat »).</p> <p>Améliorer la cartographie et la vérification sur le terrain des zones humides boisées.</p> <p>Consulter l'inventaire forestier de 2020 mis à jour pour comprendre les tendances de la couverture forestière (p. ex., la conversion des terres attribuable aux pressions). Définir et déterminer la portée géographique des cibles de conservation des forêts. Déterminer les attributs écologiques clés de chaque cible et établir des objectifs à cet égard.</p> <p>Comprendre les effets des routes et les mesures d'atténuation possibles.</p> <p>Comprendre les besoins et les valeurs des propriétaires de boisés ainsi que les obstacles à la conservation et à la restauration des forêts qu'ils rencontrent. Réaliser un sondage auprès des propriétaires de boisés de l'Î.-P.-É.</p>
	8.2 Évaluation, mesures d'efficacité et apprentissage	Évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre et les adapter en fonction des leçons apprises, des nouveaux besoins et des facteurs ayant changé dans l'analyse de situation.
9. Éducation et formation	9.1 Formation académique	Accroître les connaissances sur la biodiversité forestière et l'intérêt pour celle-ci chez les jeunes et les enseignants.
	9.2 Formation et développement des compétences individuelles	<p>Accroître les connaissances et les compétences en matière d'espèces en péril et de biodiversité chez les propriétaires fonciers et les professionnels de la foresterie.</p> <p>Offrir une formation à l'équipe principale et aux partenaires pour les aider à mettre en œuvre des mesures de conservation efficaces et à les évaluer.</p>

Catégorie de mesures du CMP	Sous-catégorie de mesures du CMP	Stratégie
10. Développement institutionnel	10.3 Développement d'alliances et de partenariats	Former une équipe principale pour aider à orienter et à mettre en œuvre l'initiative du lieu prioritaire du Paysage forestier de l'Î.-P.-É.
		Soutenir les initiatives de conservation dirigées par les Autochtones dans le lieu prioritaire.
		Mettre sur pied une équipe dirigée par les Mi'kmaq chargée d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures de conservation du frêne noir sur l'Île-du-Prince-Édouard.
	10.4 Financement de la conservation	Obtenir du financement pour mettre en œuvre les mesures déterminées par l'équipe principale.

Évaluation des progrès vers l'atteinte des résultats

Mesurer l'efficacité des activités de conservation est essentiel à une bonne gestion adaptive. Le plan de mise en œuvre de la conservation met en place deux types de suivi :

- 1) Suivi de l'état des cibles de conservation (état des habitats et des espèces évalués à l'aide d'attributs écologiques clés, d'indicateurs et de sources de données identifiés dans l'évaluation de la viabilité), et
- 2) Suivi de l'efficacité (si les actions ont les effets escomptés), guidé par les théories du changement.

Tableau de l'annexe 1. Espèces en péril désignées par le gouvernement fédéral constituant des cibles pour le lieu prioritaire du Paysage forestier de l'Î.-P.-É.

La liste ci-dessous comprend toutes les espèces en péril présentes dans le lieu prioritaire. Toutefois, les espèces répertoriées ne bénéficieront pas toutes directement des actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de ce plan, laquelle est assujettie aux crédits, aux priorités et aux contraintes budgétaires des autorités responsables et organisations participantes.

Nom commun	Nom scientifique	Taxon	Statut du comité sur la situation des espèces en péril au Canada	Statut de la loi sur les espèces en péril
Frêne noir	<i>Fraxinus nigra</i>	Plantes vasculaires	Menacé	Aucun statut
Paruline du Canada	<i>Cardellina canadensis</i>	Oiseaux	Préoccupant	Menacé
Engoulevent d'Amérique	<i>Chordeiles minor</i>	Oiseaux	Préoccupant	Préoccupant
Piou de l'Est	<i>Contopus virens</i>	Oiseaux	Préoccupant	Préoccupant
Gros-bec errant	<i>Coccothraustes vespertinus</i>	Oiseaux	Préoccupant	Préoccupant
Moucherolle à côtés olive	<i>Contopus cooperi</i>	Oiseaux	Préoccupant	Préoccupant
Quiscale rouilleux	<i>Euphagus carolinus</i>	Oiseaux	Préoccupant	Préoccupant
Petite chauve-souris brune	<i>Myotis lucifugus</i>	Mammifères	En voie de disparition	En voie de disparition
Chauve-souris nordique	<i>Myotis septentrionalis</i>	Mammifères	En voie de disparition	En voie de disparition
Pannaire jaune pâle	<i>Pannaria lurida</i>	Lichens	Menacé	Menacé
Sclérophore givré	<i>Sclerophora peronella</i>	Lichens	Préoccupant	Préoccupant
Dégélie plombée	<i>Degelia plumbea</i>	Lichens	Préoccupant	Préoccupant
Fuscopannaire à taches blanches	<i>Fuscopannaria leucosticta</i>	Lichens	Menacé	Aucun statut